

**POSITION DE L'AMG  
SUR LE CONTRE-PROJET DIRECT DU CONSEIL FÉDÉRAL  
À L'INITIATIVE POPULAIRE  
« OUI À LA MÉDECINE DE FAMILLE »**

Depuis plusieurs années, les décideurs de notre pays n'ont de cesse d'affirmer que le rôle des médecins de famille doit être essentiel et central dans le système de soins et qu'il doit être fermement soutenu et revalorisé, à tous points de vue.

Dans les faits, toutes les lois et décisions prises ont constamment affaibli les médecins de famille (Tarmed, labo, visites à domicile, etc.) et peut-être bientôt mettront fin à l'indépendance (et donc au pilotage) des réseaux !

Ce contre-projet en est un nouvel exemple criant, très décevant et inacceptable. Il est aussi, et encore une fois, un exemple du « détournement » des propositions constructives des médecins (pour la maîtrise des coûts de la santé) au « profit » d'autres intérêts...

Ainsi, le texte initial de l'Initiative est en tous points dénaturé, le contre-projet ne tenant aucunement compte de ses exigences et les « récupérant » pour les remplacer par des notions tout à fait étrangères à l'initiative. Et même lorsque le contre-projet reprend par endroits le vocabulaire de l'initiative, il l'utilise dans un tout autre sens, avec un tout autre but : politique.

**Pour preuves :**

- *l'initiative demande le soutien à la médecine de famille par le développement de filières universitaires plus répandues et appropriées.*  
Le contre-projet prévoit une formation en dessous du niveau actuel et la mainmise totale de l'Etat central sur la formation médicale en termes d'accès, de contenu et de durée.
- *l'initiative demande la facilitation d'accès et d'exercice de cette profession.*  
Le contre-projet « noie » celle-ci, sans lui accorder le moindre rôle central, dans une nébuleuse mal définie de « médecine de base », dans laquelle quantité de non-médecins (infirmières, secouristes, diététiciennes ...) contribueraient à des (fausses !) économies, tout en affirmant que les médecins de famille veulent « privilégier un groupe professionnel ».
- *l'initiative demande une valorisation et une rémunération plus appropriée des médecins de famille.*  
Le contre-projet affirme que cela entraînera une augmentation des coûts de la santé ! C'est le comble ! Sans ces médecins de famille, les coûts augmenteraient sans doute bien plus !
- *l'initiative demande une simplification des tâches administratives... adaptées aux conditions modernes.*  
Le contre-projet en profite pour « instaurer des modèles de soins novateurs » (comme le *Managed Care* forcé ? et quoi encore après ?), avec la volonté de « piloter et coordonner les soins », touchant ainsi au numérisation, à la planification et à la densité sanitaires, à la clause du besoin et à la fin de l'obligation de contracter.

- *l'initiative demande que l'offre de soins médicaux de haute qualité soit accessible à tous.*

Le contre-projet ne tient aucunement compte des besoins de la population et en profite pour imposer des « lignes directrices » de traitements, surtout pour les maladies chroniques !

Ainsi, aucune solution proposée par l'initiative pour promouvoir et revaloriser la médecine de famille et pour lutter contre la pénurie n'est retenue par le contre-projet.

Au contraire, celui-ci annihile l'initiative et montre une volonté de mainmise totale – et constitutionnelle ! – de l'Etat central sur le système de santé et la pratique médicale : de la formation à la thérapeutique, en passant par la recherche et le dossier électronique, jusqu'aux rémunérations incluses !

**Pour toutes ces raisons inadmissibles, en particulier pour ne proposer aucun encouragement à la médecine de famille, voire pour l'affaiblir, pour démanteler la formation et pour vouloir étendre la mainmise fédérale sur l'ensemble du système médical suisse,**

**et parce que le Conseil fédéral veut faire croire à la population qu'il soutient la médecine de famille et que l'on peut continuer indéfiniment de soigner mieux à moindre coût,**

**l'AMG rejette fermement le contre-projet et dit NON à la mort annoncée du rôle central du médecin et de la responsabilité médicale.**

**Position adoptée par le Conseil de l'AMG lors de sa séance du 27 juin 2011**